Conférence de presse lycéenne : mode d'emploi

La conférence de presse est un exercice rarement pratiqué par les journalistes lycéens : voici quelques conseils pour se préparer à celle que tiendra Mme George Pau-Langevin, ministre déléguée à la réussite éducative, en février 2014, à laquelle vous êtes convié.e.s. Votre participation à cette conférence de presse originale ne prendra son sens que si vous en publiez un compte-rendu, une réaction, une analyse dans les heures qui suivent, en tant que journalistes.

>> Qu'est-ce qu'une conférence de presse ?

Une conférence de presse est l'occasion pour une personnalité ou une institution de présenter un projet, de faire le bilan d'une action ou de dresser l'état des lieux d'une situation.

C'est un dialogue proposé en exclusivité à la presse, en général représentée dans toute sa diversité, garantissant le pluralisme des opinions de même que la variété des supports d'information : journaux, radios, sites d'information, chaines de télévision, agences de presse, etc.

Il s'agit au final pour la personnalité ou l'institution de **s'adresser à l'opinion publique** par le relais des médias d'information ; il faut donc être à l'affut des informations d'ordre général, mais également de l'annonce faite en exclusivité à cette occasion.

>> Comment se déroule-t-elle ?

Une conférence de presse est généralement ouverte par l'intervention (un discours) de l'organisateur sur le thème proposé.

Les journalistes sont ensuite invités à poser leurs questions à l'intervenant, pour obtenir des informations, commentaires ou précisions supplémentaires. En général, un aparté sous forme d'interview est proposé à la fin des questions aux radios et TV pour assurer une meilleure prise de son et d'images.

La conférence de presse à laquelle vous serez convié.e.s par Mme George Pau-Langevin aura la spécificité de s'adresser à vous, représentants de la presse lycéenne. **C'est vous, journalistes lycéens, qui poserez en priorité vos questions au ministre, avant celles des journalistes professionnels présents.**

>> Comment vous y préparer ?

> En connaissant bien le contexte

Le 13 mai 2013, la ministre déléguée à la réussite éducative, Mme George Pau-Langevin a mis en place une commission parlementaire chargée de préparer « L'acte II » de la vie lycéenne pour favoriser **la participation des lycéens dans le fonctionnement de leur établissement.**

En septembre 2013, la députée Anne-Lise Dufour-Tonini, Présidente de la commission, a rendu son rapport **« L'acte II de la vie lycéenne : vers une démocratie lycéenne »,** (l'intégralité du rapport sur http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/134000647/0000.pdf). Ce dernier établit un diagnostic du fonctionnement de la vie lycéenne des établissements et propose des perspectives qui permettent à chacun de s'emparer du débat.

Le Ministère de l'Education nationale a lancé par la suite une large consultation nationale pour recueillir les propositions des lycéens et ainsi proposer des pistes de développement pour la vie lycéenne. Cette consultation a eu lieu du 28 novembre 2013 au 23 janvier 2014 – vous y avez peut-être participé. Le Ministère a également consulté les associations concernées par la vie lycéenne et l'engagement des jeunes. Suite à cette consultation, une synthèse des propositions a été rendue à la Ministre George Pau-Langevin.

Cette conférence de presse est organisée par Mme George Pau-Langevin pour **présenter leurs arbitrages** et répondre aux propositions qui lui ont été faites.

> Mais aussi plus techniquement…

… en préparant à l'avance des questions claires et courtes, en quantité suffisante, sur plusieurs thématiques, pour ne pas répéter une question déjà posée et **être en capacité de rebondir** instantanément sur les réponses précédentes de l'intervenant ou des autres journalistes lycéens. Certaines questions vous viendront à l'esprit durant la conférence de presse : rassurez-vous, **nous prendrons le temps d'une dernière préparation juste avant l'arrivée de la ministre.**

… en vous organisant pour la prise de notes, qui vous servira à relater précisément la rencontre, car pour traiter les informations d'une conférence de presse, il y a une règle fondamentale : **ne pas trahir ce qui s'y est dit.** Il ne faut déformer ni le contexte (les questions, l'ambiance générale ou même le thème général), ni les propos de l'interlocuteur.

>> Quelques conseils supplémentaires pour la conférence de presse lycéenne du 11 février

Une ministre est une personnalité nationale, qui traite de questions d'ordre général **: évitez les questions relatives à une situation trop particulière** (dans votre établissement par exemple) à laquelle elle ne pourrait pas forcément répondre précisément.

Ce n'est pas une tribune ni une consultation de lycéens, mais un véritable exercice journalistique qui consiste à **prendre de l'information ou des réactions « à la source »** en posant des questions argumentées. **Osez poser vos questions :** la ministre provoque une conférence de presse pour cela. Lorsque vous prenez la parole, indiquez votre prénom et votre nom ainsi que le nom de votre journal et de votre établissement. Et rappelez-vous que **toutes les questions peuvent être posées**, du moment que leur forme respecte vos interlocuteurs, les autres participants, et les règles fondamentales de la déontologie.

>> Et après, l'étape de la production !

Une conférence de presse avec des journalistes jeunes est **quelque chose de rare** : pour qu'elle ait un impact, il faut exploiter rapidement les informations recueillies en exclusivité et les publier dans la foulée, en surfant sur l'actualité. C'est encore à vous de jouer : **en écrivant un article, un post, en réalisant un dessin de presse, un reportage son ou vidéo, vous montrez votre savoir-faire de journalistes lycéens…**

Votre traitement de la conférence de presse peut prendre une multitude de formes. **A vous de choisir ce qui correspond le mieux à ce que vous souhaitez communiquer et à l'identité de votre média.** Cela peut être une retranscription des dires et des faits (ex : interview, « reportage »,…), un argumentaire (ex : article d'opinion, éditorial,…), une analyse, un témoignage … Vous pouvez utilisez les déclarations de la ministre sous forme de citations, ou simplement de retranscriptions, quoi qu'il en soit elles doivent être fidèles aux propos effectivement tenus.

Jets d'encre et le CLEMI vous proposent de relayer vos productions afin qu'elles soient le plus rapidement disponibles pour le public et les médias professionnels. Cette valorisation viendra en plus de vos propres supports. Avec votre accord, nous publierons vos articles/vidéos/sons sur le blog « Lycéennes, lycéens… » de Médiapart, régulièrement alimenté par des articles de journaux lycéens (http://blogs.mediapart.fr/edition/lyceennes-lyceens) ainsi que sur les sites respectifs de Jets d'encre (www.jetsdencre.asso.fr) et du Clemi (www.clemi.org). L'objectif est de vous inscrire dans l'agenda médiatique, c'est-à-dire que les médias professionnels qui voudront traiter l'événement le soir même ou le lendemain puissent prendre connaissance très rapidement de vos réactions.

>> Une question ?

Vous pouvez contacter par mail :

- **Jets d'encre** (Association nationale de défense et de promotion de la presse jeune)
  Mélanie SUHAS / melanie.suhas@jetsdencre.asso.fr
  Anna LENTZNER / anna.lentzner@jetsdencre.asso.fr

- **Le CLEMI** (Centre de liaison entre l'Enseignement et les médias d'information)
  Pascal FAMERY / p.famery@clemi.fr
  Pauline MERCURY / p.mercury@clemi.fr

Pour une aide avant, pendant ou même après la conférence de presse... Nous sommes impatients de vous rencontrer et attendons avec curiosité vos productions.